



Commission  
européenne

## PROTECTION DES CONSOMMATEURS

### NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ GÉNÉRALE DES PRODUITS

Fiche d'information | 30 Juin 2021

#productsafety

*Le règlement sur la sécurité générale des produits renforce la protection des consommateurs de l'UE et couvre les produits dangereux non alimentaires vendus hors ligne et en ligne.*

*Le règlement proposé relève les défis qui se posent en matière de sécurité des produits, y compris en ce qui concerne les nouveaux produits technologiques. Il renforce également la surveillance du marché pour les produits dangereux dans l'UE et rend les rappels de ces produits plus efficaces.*



### Mieux protéger les consommateurs

- Relever les défis en matière de sécurité des produits liés aux nouvelles technologies.
- Protéger les consommateurs lorsqu'ils effectuent des achats en ligne, y compris sur les places de marché en ligne, et les préserver des produits dangereux provenant de l'UE et de l'extérieur.
- Conserver un filet de sécurité contre tous les produits dangereux non alimentaires et les risques non couverts par d'autres normes de droit de l'UE.
- Rendre les rappels de produits plus efficaces pour éviter que des produits dangereux ne restent chez les consommateurs. On estime qu'un tiers des consommateurs de l'UE continuent d'utiliser un produit rappelé malgré l'existence d'un avis de rappel et courent de facto des risques graves.
- Veiller à une meilleure application des règles de sécurité des produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement en donnant aux autorités de surveillance du marché des pouvoirs accrus et de meilleurs outils d'intervention.
- Traiter les problèmes de sécurité liés aux produits imitant des denrées alimentaires et attrayants pour les enfants.

*Les coûts liés aux accidents en rapport avec des produits dangereux sont estimés à*

**11,5 milliards EUR par an**

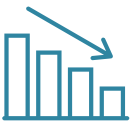
*pour les consommateurs de l'UE et la société en général.*





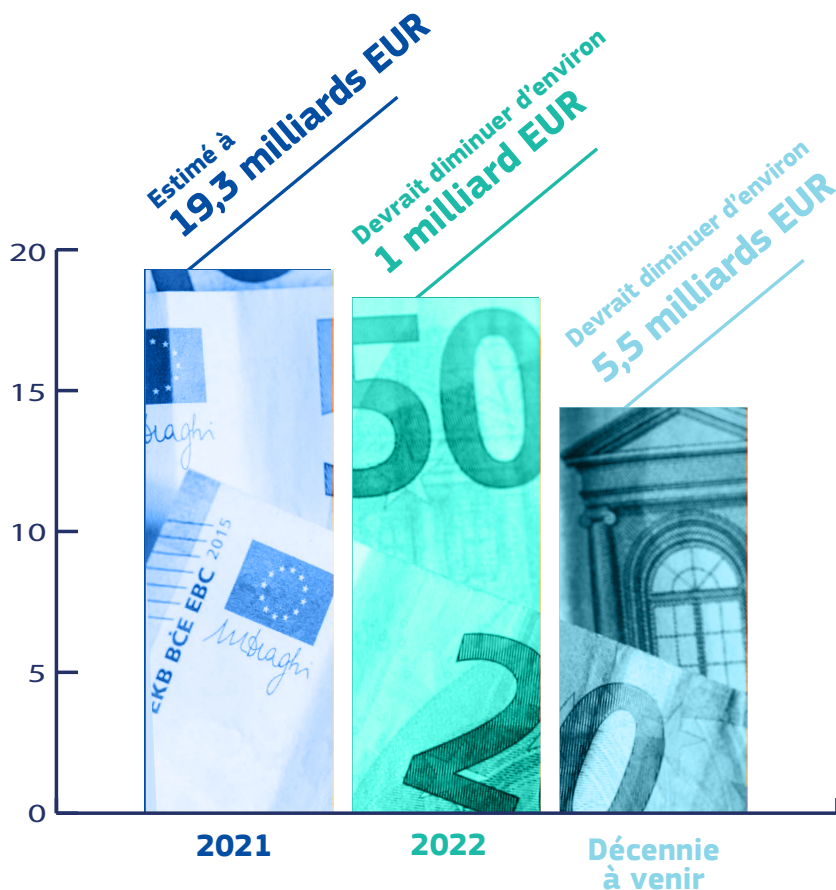
## Améliorer les conditions pour les entreprises

- Renforcer les responsabilités tout au long de la chaîne d'approvisionnement afin d'offrir des chances égales aux entreprises actives dans l'UE, aussi bien en ligne que hors ligne.
- Améliorer l'application des règles en matière de sécurité des produits et la surveillance du marché.
- Assurer une application plus uniforme des règles de sécurité des produits.
- Garantir une plus grande sécurité juridique grâce à des règles plus claires et aider les entreprises à s'y conformer.



## Préjudice subi par les consommateurs

Sur la base de la valeur estimée des produits dangereux



© Union européenne, 2021

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source. La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, l'autorisation peut devoir être obtenue directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Icônes conçues par prosymbols/Markus Spiske/Gregor Cresnar/freepik

Toutes les images © Union européenne, sauf mention contraire.